

Évaluation des SKU en vue de la suppression ou action sur les prix :

1. **Performance de vente médiocre :** Si un produit n'atteint pas régulièrement les objectifs de vente, tels que déterminés par Cannabis NB, et que ses ventes quotidiennes tombent en dessous du seuil minimum établi, le produit peut être envisagé pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.
2. **Pertinence en déclin :** Les produits peuvent devenir obsolètes ou perdre en pertinence en raison des évolutions des habitudes de consommation des clients ou de l'émergence de solutions alternatives supérieures qui correspondent mieux aux demandes des consommateurs. Si Cannabis NB identifie une nouvelle innovation de produit ayant un impact négatif sur les ventes d'un produit existant dans la catégorie, entraînant une baisse en dessous du seuil minimum établi, le produit peut être envisagé pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.
3. **Coûts élevés ou faible rentabilité :** Si un produit ne répond plus aux marges minimales fixées par Cannabis NB, indiquant une rentabilité insuffisante, il peut être envisagé pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.
4. **Demande limitée sur le marché :** Lorsque la demande pour un produit est limitée ou se situe dans un marché de niche, sa présence continue peut ne pas être justifiée par les ressources nécessaires. Si un nouveau produit ne parvient pas à atteindre le seuil minimum établi pour les ventes quotidiennes, il peut être envisagé pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.
5. **Problèmes dans la chaîne d'approvisionnement :** Les produits faisant face à des problèmes de disponibilité irrégulière ou rencontrant régulièrement des délais de livraison longs entraînant des ruptures de stock imprévues peuvent avoir des effets néfastes, tels que des ventes perdues et une mauvaise allocation des stocks. Si un fournisseur ne parvient pas à maintenir des niveaux de stock cohérents pour un produit spécifique, il peut être envisagé pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.
6. **Insatisfaction client ou retours fréquents :** Les produits qui reçoivent régulièrement des commentaires négatifs des clients, des scores de satisfaction client faibles ou qui présentent fréquemment des problèmes peuvent ne pas répondre aux attentes des clients. Étant donné que Cannabis NB s'engage à fournir les produits de la plus haute qualité à ses consommateurs, les produits ayant des commentaires régulièrement médiocres ou un taux élevé d'échecs/retours peuvent être envisagés pour des actions tarifaires, des retours ou une suppression.

En suivant un processus d'évaluation rigoureux basé sur ces critères, Cannabis NB vise à garantir l'optimisation de son portefeuille de produits, à allouer efficacement les ressources et à maintenir la satisfaction des clients.

Action sur les prix:

Cannabis NB et les fournisseurs collaboreront activement pour déterminer les actions appropriées pour tout SKU présentant une sous-performance sur le marché. Ces actions peuvent inclure, sans s'y limiter, le retour du produit ou la mise en œuvre d'une stratégie d'offre à durée limitée (ODL) pour réduire les coûts d'acquisition et permettre à Cannabis NB de proposer un prix de détail inférieur, augmentant ainsi la vitesse de vente.

Si le fournisseur et Cannabis NB conviennent conjointement qu'une offre à durée limitée est la voie d'action la plus adaptée, des SKUs spécifiques seront sélectionnés pour des ajustements tarifaires.

Cannabis NB préparera une proposition préliminaire pour approbation par le fournisseur, qui comprendra les détails suivants :

- Nom du produit
- Quantité totale en stock
- Taux de vente actuel (unités par jour)
- Semaines de stock disponibles en fonction des ventes actuelles
- Montant de la déduction ODL suggéré et nouveau coût d'acquisition du produit
- Nouveau prix de détail proposé et toute modification des promotions existantes

Le fournisseur doit approuver le projet d'ODL. Une fois approuvé, une facture de déduction ODL sera émise au début de la période fiscale suivante. La facture reflétera la quantité totale en stock multipliée par le montant de la déduction ODL.

Cannabis NB se réserve le droit de recevoir le paiement par chèque ou par virement. Dans certains cas, Cannabis NB peut transférer le montant payable aux créances et le déduire de la commande ultérieure passée auprès du fournisseur.

Suppression :

- Si le fournisseur est incapable ou ne souhaite pas mettre en œuvre une action tarifaire, Cannabis NB se réserve le droit de retourner le produit aux frais du fournisseur. Les fournisseurs seront responsables d'organiser la collecte dans chaque point de vente au détail pour tous les produits sélectionnés pour le retour.
- Dans le cas où Cannabis NB déciderait de poursuivre l'action tarifaire sans le soutien d'une ODL du fournisseur partenaire, le SKU sera vendu jusqu'à épuisement, sans possibilité de réapprovisionnement.

Dans les deux situations, le produit est supprimé en permanence du portefeuille de CNB.

Si un partenaire accepte une ODL et souhaite proposer un nouveau produit pour examen, l'ancien produit sera supprimé du portefeuille de CNB.

Détails de paiement :

Les paiements par chèque doivent être envoyés à l'adresse suivante : 170 Wilsey Road Fredericton, NB E3B5B8 À l'attention de : Paiements Produits

Détails de transfert : Numéro de compte : 0095214 Numéro de transit : 33993 Numéro d'institution : 002